



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PORTER-A-CONNAISSANCE

ICPE enregistrement

Société ADESIA – Arnas

février 2022

Présentation succincte de l'établissement

La société ADESIA fondée depuis plus de quarante ans est implantée depuis l'an 2000 sur la ZAC de Chavanne à Arnas (communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône). Elle est spécialisée dans le secteur d'activité des adhésifs destinés à des applications industrielles (automobiles, industries, bâtiment...) et médicales. Son effectif est supérieur à 60 salariés en 2020.



Fondements du PAC

En application de l'article L.132-2 du code de l'urbanisme (CU), l'État porte à la connaissance des communes et de leurs groupements les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme. Des porter-à-connaissance sont ainsi établis en continu quant à la connaissance de risques technologiques, devant être pris en compte à travers les procédures d'évolution des plans locaux d'urbanisme (R.132-1 du CU) et de l'instruction des autorisations d'urbanisme (R.111-2 du CU).

La société ADESIA, est un établissement ICPE soumis à enregistrement. La société a fait réaliser une actualisation de son étude de dangers suite à des modifications de l'outil de production ayant eu lieu depuis 2000 (étude prescrite par l'article 11 de l'arrêté préfectoral du 5 février 2020). L'étude a été transmise à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes le 1^{er} octobre 2021.

Cette étude a fait l'objet d'un examen par la DREAL et d'un rapport d'évaluation le 20 octobre 2021, permettant l'élaboration du présent porter-à-connaissance (création) en association avec la DDT du Rhône.

Les phénomènes dangereux et les zones de risques

Certaines installations peuvent générer des phénomènes dangereux sortant du site. Les phénomènes retenus pour définir des préconisations de maîtrise de l'urbanisation génèrent :

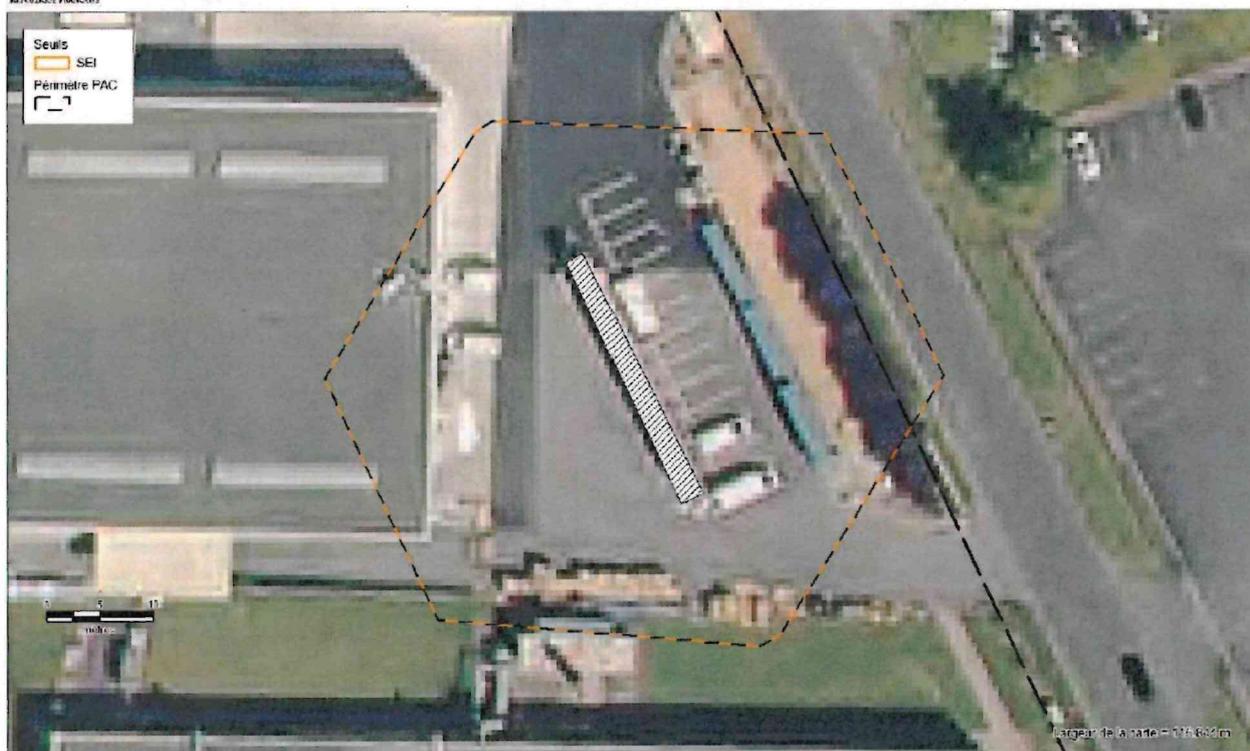
- **des effets thermiques** : ils sont provoqués par l'incendie de l'armoire de stockage de liquides inflammables (façade ouest). Les effets atteignent une intensité SEI avec des probabilités de classe D, pour une distance d'effet maximale de 25 mètres.

La carte ci-dessous synthétise ces distances, toutes probabilités confondues



PAC de ARNAS (ADESIA)

Enveloppes des intensités des effets thermiques de classe de probabilité A, B, C ou D



Sources

Rédaction/Édition: ELL - 22/10/2021 - MAPINFO® V 11.5 - SIGALEA® V 4.1.000 - ©INERIS 2018

SIGALEA

Les préconisations de maîtrise de l'urbanisation

Les préconisations suivantes ont été établies conformément à la circulaire du 4 mai 2007 relative au porter à connaissance « risques technologiques » et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées.

Elles concernent les projets d'urbanisation future, faisant l'objet d'autorisations d'urbanisme instruites par les collectivités. Ces projets peuvent être de natures différentes et concernent tout particulièrement les constructions, la réalisation d'aménagements, les extensions, les reconstructions après démolitions, les changements de destination.

Elles ont vocation à être intégrées dans les documents d'urbanisme locaux et à être prises en compte lors de l'application du droit des sols.

Les préconisations en matière d'urbanisme sont établies pour chaque type d'effet et sont graduées, en fonction du niveau d'intensité sur le territoire et de la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux.

Phénomènes dangereux de probabilités A, B, C ou D

- **Territoires exposés à des effets irréversibles (SEI) :** le principe qui prévaut est la non densification :
 - l'aménagement ou l'extension de constructions existantes sont possibles ;
 - l'autorisation de nouvelles constructions est possible, sous réserve de ne pas augmenter la population exposée à ces effets irréversibles ;
 - les changements de destinations sont possibles, sous réserve de ne pas augmenter la population exposée à ces effets irréversibles.

Références du dossier

Établissement :		Société ADESIA 243 rue de Chavanne 69 400 Arnas		
Activité principale de l'établissement :		Fabrication d'adhésifs		
Code S3IC de l'établissement :		61.3538		
Étude de dangers				
Numéro d'ordre	Objet de l'étude	Date de l'étude	Date de la tierce expertise	Date du dernier rapport d'évaluation au Préfet
1	Ensemble de l'établissement	01/10/21	-	20/10/21
Date d'élaboration du PAC :		février 2022		